

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité



PRIMATURE

**DISCOURS DE DOCTEUR BERNARD GOUMOU,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
À L'OCCASION DU DEBAT D'ORIENTATION
CONSTITUTIONNELLE
DEVANT LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION**

Conakry, le 15 mai 2023

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur Le Président du Conseil National de la Transition,

Je voudrais commencer mon propos par un agréable devoir, celui de vous remercier pour la possibilité qui m'est faite d'apporter la contribution du Gouvernement à cet important processus de débats d'orientation constitutionnelle, processus qui va aboutir à la définition des grands axes de la vie sociopolitique de notre pays pour les prochaines décennies.

A vous, Monsieur Le Président, aux honorables conseillers nationaux et à l'ensemble de vos collaborateurs, mes vives et chaleureuses félicitations pour l'immense travail accompli dans un esprit d'inclusion afin d'assurer la réussite de cet événement.

Monsieur le Président,

Après le symposium constitutionnel organisé par votre institution les 21 et 22 février 2023, cette autre étape est un acte fort qui va permettre à l'ensemble des composantes de notre nation de participer activement à l'élaboration de notre future constitution.

La démarche cadre parfaitement avec la vision du Président de la Transition, Chef de l'État, Chef Suprême des armées, le **Colonel Mamadi DOUMBOUYA**, qui, lors de son investiture affirmait, je cite :

« Nous devons œuvrer ensemble pour poser les bases d'une société réconciliée et engagée pour son développement socio-économique ... » fin de citation.

Monsieur le Président,

Dans votre discours prononcé lors du symposium sur le constitutionnalisme, le 21 février 2023, vous avez relevé les dysfonctionnements majeurs qui ont conduit à des ruptures de l'ordre constitutionnel dans notre pays en avril 1984, en décembre 2008 et en septembre 2021.

Comme indiqué par le Président de la Transition, la rectification institutionnelle intervenue le 5 septembre 2021 avait pour causes le dysfonctionnement des institutions républicaines, l'instrumentalisation de la justice, l'irrespect des principes démocratiques, la politisation des services publics, la gabegie financière, la pauvreté et la corruption endémique ainsi que le communautarisme exacerbé.

Pour y remédier, le Chef de l'État s'est engagé résolument à une refondation totale des institutions afin de poser les jalons d'un nouvel ordre républicain par la concertation inclusive avec toutes les composantes de la nation, mais également avec les partenaires bi et multilatéraux.

Ainsi, un chronogramme de la transition a été élaboré en dix (10) points pour le retour à l'ordre constitutionnel au terme des vingt-quatre (24) mois de la période transitoire.

Ce chronogramme a fait l'objet d'un accord avec la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) entériné par le sommet des Chefs d'Etat de l'organisation, le 04 décembre 2022.

Il nous revient de nous inscrire tous dans ce cadre en édifiant des fondations solides pour les futures générations. Le premier pilier de cette fondation consiste à rédiger et adopter une nouvelle constitution.

La future constitution doit répondre aux aspirations du peuple, traverser le temps et résister aux tentations des hommes. Elle doit aussi avoir la capacité de s'adapter à son environnement, embrasser les grands principes universels tout en préservant notre identité propre. Bref, elle doit demeurer forte.

Monsieur le Président,

L'enjeu est de taille.

C'est pourquoi, nous avons la conviction que les principes et valeurs devant prévaloir dans la réflexion et la rédaction du futur texte constitutionnel seront essentiels pour l'orientation que nous souhaitons donner à notre pays.

Dans cette dynamique, une parfaite appropriation par les populations de ces principes et ces valeurs commande la prise en compte de nos cultures ancestrales de solidarité, d'hospitalité, de dialogue sous « **l'arbre à palabre** » pour un vivre ensemble apaisé et au bénéfice de tous.

Aussi et pour la sauvegarde de la souveraineté de notre pays, il est impératif que nous ayons une constitution qui garantisse notre unité nationale dans notre diversité, qui constitue un rempart à toute

tentative de révision à des fins personnelles, égoïstes et prévoit des sanctions à l'encontre des auteurs de tous manquements.

Monsieur le Président,

Vous conviendrez avec nous que l'élaboration des conditions d'éligibilité de nos prochains dirigeants reste une tâche des plus importantes de votre magistrature car ce sont aussi les hommes qui font des institutions, une force.

Monsieur le Président,

Notre future constitution est une opportunité pour effectivement garantir les droits fondamentaux relatifs à l'instruction, à la santé, à l'habitat, à la sécurité alimentaire pour tous les citoyens guinéens et particulièrement pour les femmes et les personnes vulnérables.

Nous tenons, en outre, à attirer votre attention sur les questions liées aux enjeux écologiques, climatiques en général et à la problématique environnementale de nos activités minières.

A cet effet, nos textes doivent poser clairement le rôle et les obligations de l'État dans la préservation et la restauration de l'environnement naturel national. Il y va de la santé de nos populations, de la durabilité de nos richesses et de l'héritage à léguer aux générations futures.

Monsieur le Président,

Il nous apparaît urgent que pour permettre le fonctionnement harmonieux et équilibré de nos institutions, les nouveaux textes doivent être plus précis sur leurs natures et leurs domaines de compétences. Dans ce dispositif, l'indépendance et l'impartialité de l'appareil judiciaire doivent être au centre de vos réflexions.

Nous devons être attentifs que dans un contexte de véritable retard socioéconomique de notre pays, l'instauration d'un climat de paix durable devient indispensable.

Nous appelons à la vigilance de votre institution pour examiner le juste équilibre entre le droit légitime d'exercice des libertés publiques et la nécessité de préserver la quiétude sociale, les édifices publics ainsi que la sécurité des personnes et leurs biens.

Quant à l'animation de la vie politique dans notre pays, on peut s'interroger sur la pertinence de maintenir des conditions favorisant la prolifération des partis politiques. En effet, le paysage politique guinéen gagnerait à mieux légiférer sur les conditions de création des partis politiques afin de vivifier et qualifier le débat politique et améliorer l'offre politique. La question de leur financement et de leur fonctionnement doit être également abordée.

Au titre des élections, le choix à faire entre l'organisation d'un ou plusieurs scrutins en même temps doit prendre en compte un environnement social caractérisé par un faible taux d'instruction du corps électoral d'une part, et les contraintes administratives liées à l'identification des citoyens d'autre part.

En conséquence, le droit à l'éducation pour tous est fondamental tout comme l'accès à l'instruction. Ils doivent être inscrits car l'ignorance est le plus grand frein à l'épanouissement de l'individu et de la société, et une menace pour la nation.

Victor Hugo l'a résumé dans ces deux citations, je cite :

**« Chaque enfant qu'on enseigne, est un homme qu'on gagne » ;
« Je veux dire que l'Homme a un tyran, l'ignorance »** fin de citations.

La jouissance du droit civique de vote doit être adjointe à la délivrance des documents adéquats pour l'accomplissement du devoir de citoyen. L'obligation de cette délivrance des documents d'identification du citoyen guinéen, y compris celui établi à l'étranger, doit être mentionnée.

Concernant les candidats aux différents scrutins, le principe d'équité doit s'appliquer pour l'accès aux moyens électoraux pour tous les candidats éligibles.

Enfin, il conviendrait que la bonne moralité, la probité et l'esprit républicain des candidats soient attestés.

Monsieur le Président,

L'établissement d'un État en capacité d'accomplir les missions qui lui reviennent figure parmi les objectifs recherchés par l'adoption de notre constitution.

Pour y parvenir, il est indispensable de se doter d'une administration publique de qualité au service de tous nos concitoyens.

C'est à ce prix que nous fonderons un État fort susceptible d'assurer la sécurité et le bien-être de tous, y compris pour les Guinéens établis à l'étranger, pour lesquels les Autorités de la Transition consentent des efforts inédits pour leur rapatriement lors de crises qui les mettent en situation de détresse.

A ce titre, le fonctionnement de l'Administration publique requiert un suivi et un contrôle renforcé, afin que l'exemplarité, la redevabilité, la neutralité et la notion de service public s'imposent à l'ensemble des agents de l'État.

Au regard de la politisation de l'appareil administratif par le passé, je voudrais souligner, ici, l'importance d'imposer l'exigence de neutralité à l'Administration publique, censée être non partisane, afin de garantir la quiétude sociale, le développement durable et la crédibilité de l'État.

Monsieur le Président,

Comme toute œuvre humaine, la future constitution dont nous doterons notre pays sera perfectible mais devra résister aux épreuves du temps, aux défis conjoncturels et surtout aux ambitions personnelles.

Chaque mot et chaque ligne qui seront couchés dans le projet de loi fondamentale devront être choisis et adoptés sur la base de leur qualité à renforcer nos principes et valeurs, en particulier, l'unité

nationale et la cohésion sociale, la justice et le respect de la dignité humaine, ainsi que la solidarité et l'équité.

L'histoire nous aura révélé que la qualité des dirigeants et des hauts serviteurs de l'État conditionne fortement la gouvernance, le respect et l'application de nos textes.

Ces personnalités auront à être exemplaires et redevables afin d'être des références pour notre jeunesse. A ce propos je cite CONFUCIUS qui a dit : **« Soyez vertueux et votre peuple le sera aussi. La vertu d'un dirigeant est comme le vent qui souffle et la vertu d'un peuple comme l'herbe, quand le vent souffle l'herbe se couche dans la direction du vent ».**

Au-delà des mots et des pratiques en cours, il faut que l'État institue véritablement les moyens d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux, hommes et femmes, qui se seront illustrés dans le sacrifice et le service à la Nation ou par leur contribution à la société. C'est une des recommandations souvent revenue lors des rencontres organisées dans le cadre des Assises nationales et du Cadre de dialogue inclusif inter-guinéen.

D'ailleurs, je vous encourage vivement à tenir compte des différentes recommandations et résolutions issues des Assises nationales et du Cadre de dialogue inclusif.

Pour finir, qu'il me soit permis de remercier votre auguste assemblée et son Président pour m'avoir permis de prononcer ces quelques mots à l'ouverture de ces historiques débats d'orientation constitutionnelle et pour l'écoute qui m'a été accordée.

Vive la Guinée !

Que Dieu bénisse la Guinée, les Guinéennes et les Guinéens !

Je vous remercie pour votre aimable attention

